

SERVICE DES RESSOURCES ET DES MOYENS
Bureau des Ressources Humaines

Arrêté n° 677/2016 du 24 MARS 2016
Portant composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité
et des Conditions de Travail à la Préfecture des Vosges

Le préfet des Vosges,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 24 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et établissements publics de l'Etat ;
- Vu l'arrêté n° 26766-14 du 12 décembre 2014 portant création du Comité d'Hygiène et de Sécurité, et des Conditions de Travail à la Préfecture des Vosges ;
- Vu l'arrêté n°597/2015 du 16 mars 2015 portant composition du Comité d'Hygiène et de Sécurité, et des Conditions de Travail à la Préfecture des Vosges ;
- SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture, ;

Arrête :

Article 1 : Sont nommés au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail à la Préfecture des Vosges

Le président

Le préfet des Vosges

Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS

Le responsable ayant autorité en matière
de ressources humaines
La Secrétaire générale,

Claire WANDEROILD

Article 2 : Sont désignés représentants des personnels au CHSCT

En qualité de membres titulaires :

Philippe PARMENTIER - CFDT
Sylvie DIEUDONNE - CFDT
Jean-François WUST - FO
Martine WEIGEL - FO

En qualité de membres suppléants :

Joëlle COLNAT - CFDT
Catherine THEVENIAUD - CFDT
Marie-France FISCHER - FO
Bertrand FALTRAUER - FO

Article 3 : Sont nommés assistants de prévention au CHSCT :

A la Préfecture à Epinal :

M. Hervé RETOURNARD, adjoint administratif principal de 1ère classe

A la Sous-Préfecture de Saint-Dié des Vosges:

M. Christian MADON, adjoint technique de 1ère classe

A la Sous-Préfecture de Neufchâteau :

Mme Marie-Christelle LECOMPTE, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Article 4 : Le mandat des membres du CHSCT entre en vigueur au 4 décembre 2014 pour une durée de quatre ans.

Article 5 : L'arrêté n°675/2016 du 15 mars 2016 est rapporté.

Article 6 : Mme la secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs.

Epinal, le **24 MARS 2016**

Le Préfet



Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS